AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B.P. 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
385EME RÉUNION
19 JUILLET 2013
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.2(CCCLXXXV)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 385ème réunion tenue le 19 juillet 2013, a adopté la décision qui suit sur la situation en République centrafricaine (RCA):

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport de la Présidente de la Commission sur la situation en République centrafricaine (RCA) [PSC/PR/2(CCCLXXXV)], ainsi que la communication faite par le Commissaire à la paix et à la sécurité. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants du Rwanda, du Secretariat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), des Nations unies, de l'Union européenne, de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique;

2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation en RCA, en particulier le communiqué PSC/PR/COMM/1.(CCCLXXX) adopté lors de sa 380ème réunion tenue le 17 juin 2013, dans lequel le Conseil a appuyé, en principe, la mise en place d'une Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine (MISCA) pour la période de transition telle que définie dans la Feuille de route ;

3. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la situation sociale, économique et humanitaire qui prévaut en RCA;

4. **Se félicite** des initiatives prises par la Commission dans le cadre du suivi de la décision PSC/PR/COMM/1.(CCCLXXX) et **salue,** à cet égard, les conclusions de la réunion technique tenue à Addis Abéba du 2 au 5 juillet 2013, qui a permis de s'accorder sur un projet de Concept d'opérations pour la MISCA;

5. **Se félicite en outre** du bon déroulement de la 2ème réunion du Groupe international de contact sur la RCA (GIC-RCA) et **appelle** toutes les parties prenantes à œuvrer à la mise en œuvre effective de ses conclusions;

6. **Décide,** sur la base du Concept d'opérations joint au rapport de la Présidente de la Commission, d'autoriser le déploiement, pour une période initiale de six mois, de la MISCA, qui aura un effectif total de 3 652 personnels, dont 3 500 personnels en uniforme (2 475 pour la composante militaire et 1 025 pour la composante de police) et 152 civils, dont les éléments constitutifs centraux seront les contingents servant actuellement au sein de la MICOPAX, en vue de contribuer à : (i) la protection des civils et à la restauration de la sécurité et de l'ordre public, à travers la mise en œuvre de mesures appropriées, (ii) la stabilisation du pays et à la restauration de l'autorité de l'État centrafricain, (iii) la réforme et la restructuration du secteur de la défense et de la sécurité, et (iv) la création de conditions propices à la fourniture d'une assistance humanitaire aux populations dans le besoin ;

7. **Demande** à la Commission de poursuivre ses consultations avec le Secrétariat général de la CEEAC pour finaliser tous les aspects de la transition de la MICOPAX à la MISCA, qui doit prendre effet à compter du 1er août 2013;

8. **Exhorte** le Conseil de sécurité des Nations unies, l'Union européenne(UE), à travers la Facilité pour la paix en Afrique et les partenaires bilatéraux à apporter leur plein appui à l'UA et à la CEEAC, afin de faciliter la transformation de la MICOPAX en MISCA, ainsi que le fonctionnement effectif de la MISCA à travers la fourniture du soutien financier, logistique et technique nécessaire;

9. **Demande** à la Présidente de la Commission de transmettre ce communiqué et le CONOPS qui y joint au Secrétaire général des Nations unies, en vue de leur diffusion au Conseil de sécurité pour prendre les mesures appropriées;

10. **Réitère son appel** à la mobilisation d'une assistance humanitaire et socio-économique qui soit à la hauteur des problèmes que connait la RCA. A cet égard, le Conseil **souligne** l'urgence que revêt l'opérationnalisation rapide du Fonds d'affectation spéciale convenu lors de la réunion inaugurale du GIC-RCA, tenue à Brazzaville le 3 mai 2013;

11. **Décide** de rester activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2013-07-19

Peace and Security Council 385th Meeting 19 July 2013 Addis Ababa

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/5802

Downloaded from African Union Common Repository